

ENQUETE PUBLIQUE / OBSERVATIONS / PROJET DOMAINE CROIX MORIN

Après lecture attentive du dossier de demande d'autorisation environnementale du domaine de La Croix Morin, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs observations :

- **La nuisance olfactive de l'exploitation actuelle et de l'épandage est sous-estimée ; l'installation génère actuellement de fréquentes mauvaises odeurs pendant plusieurs jours**

Par conséquent, compte tenu des nuisances importantes actuelles, nous nous interrogeons sur **l'impact du développement** de l'exploitation pour le voisinage :

- Quelle surveillance sera exercée concrètement sur le site et ses environs pour vérifier que « le projet limite au maximum les nuisances sonores et olfactives pour le voisinage et les impacts éventuels sur l'environnement » ?
- Quels seront les recours si les impacts en terme de nuisances (telles les mauvaises odeurs, le bruit, pollution ...) sont constatés ? cf. effets prévisibles et mesures p73 à 75

Autres points et questions :

Entretien de la chaussée (p25, p67 p69) :

- Impact de l'augmentation du trafic au regard de la dégradation actuelle et du constat de salissures fréquentes laissées sur la chaussée et non nettoyées après le passage des engins.

Réseau électrique (P27) :

- Le dossier ne mentionne pas où le transformateur sera déplacé. Or, un 1^{er} transformateur a déjà été implanté en limite de propriété, à proximité de la Ferme La Picardie sans que nous ayons été informés.

Le Bien-être animal (P29) :

- Nous signalons le bruit, le beuglement des vaches la nuit
- L'absence de zones d'ombre pour les animaux en pâturage.
Nous notons qu'une haie supplémentaire est prévue au Nord du site (cf p93); Est-ce que d'autres plantations sont prévues ? Nous regrettons que les haies naturelles aient été supprimées, il y a quelques mois, sur toute la bordure Est et Sud-Est de la propriété.

Zone vulnérable (P54) :

- Courcoué étant en zone vulnérable, l'objectif est de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole : Quel est le programme d'action pour réduire l'impact du projet sur la pollution des eaux par les nitrates ? cf. p51 sources et fontaines au pied du coteau

Nos interrogations quant au modèle de développement :

- Pourquoi le projet n'intègre t il pas une conversion à l'agriculture bio, véritable solution pour réduire la pollution de l'environnement, et des eaux notamment ?
- Nous pouvons légitimement nous interroger sur la viabilité et le bien fondé du modèle de ferme industrielle portée par le projet, à contre courant des attentes des consommateurs à la recherche de petites exploitations à taille humaine.

- **De fait, nous demandons à ce que le projet tienne compte de notre conversion actuelle à l'agriculture biologique (24 HA de culture céréalière en agriculture biologique) et n'entrave pas tout projet éventuel lié au tourisme sur le site de La Picardie.**

le 13/07/2019, Marie-Pierre FERRAND

Exploitante agricole

Ferme La Picardie 37120 Courcoué